

REGLEMENT DE COMPETITION

Le 08 mars 2009 : 1^{er} TOUR du Championnat de Vendée par équipes

FORME DE JEU	1 ^{er} tour : qualifications en individuel sur 18 trous en Stableford brut
SERIES, CATEGORIES ET TERRAINS	3 séries Mixtes : de - 3 à 11,4 terrain : La DOMANGERE de 11,5 à 16,4 terrain : BOURGENAY de 16,5 à 24,4 terrain : Les FONTENELLES Chaque club présente 8 joueurs (dont au moins une dame) par série, surclassement d'une dame si nécessaire. Si besoin de sélection, elle sera faite par la commission sportive de chaque club.
OUVERTE À	Tous les joueurs et joueuses seront <u>membres de leur AS</u> et <u>titulaires du certificat médical</u> de non contre-indication à la pratique du golf en compétition
INSCRIPTIONS	Au secrétariat de leur club <u>avant le vendredi 27 février 2009 à 18 Heures</u> Droits d'inscriptions : réglés par les AS auprès du Comité de Vendée (gratuit pour les joueurs et joueuses)
HEURES DES DEPARTS ET FREQUENCE	Premiers départs 9h30 Derniers départs 11h40 Dans l'ordre croissant des index, départs mixtes toutes les 10 minutes constitués de 3 joueurs (joueuses) de 3 clubs différents.
MARQUES DE DEPARTS	1 ^{ère} série Messieurs : Blanches 1 ^{ère} série Dames : Bleues 2 ^{ème} série Messieurs : Jaunes 2 ^{ème} série Dames : Rouges 3 ^{ème} série Messieurs : Jaunes 3 ^{ème} série Dames : Rouges
DEPARTAGE	Sur les 9, 6, 3, et le dernier trou.
SELECTIONNES POUR LE DEUXIEME TOUR	Dans chaque série, les 4 meilleures cartes (en stableford brut) de chaque club (dont au moins une dame par série) Soit au total 12 sélectionnés (ées) par club (dont au moins 3 dames) pour la Finale qui se jouera le 29 mars en Match Play, 2 Greensomes par club par série.
COMITE DE L'EPREUVE	La Commission Sportive du Comité de Vendée et la Commission Sportive de chaque club chez lequel sera jouée une série.